



**Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales  
Groupe de travail 1  
Ouest de l'Ecosse et parages de l'ouest (CIEM Vb et VI)  
CNPMEM - Paris  
Mardi 6 juillet 2010  
9h30 – 13h00**

**Synthèse des recommandations et actions**

Président de séance: Bertie Armstrong  
Rapporteur: Rory Crawford

**1. Accueil**

Le président de séance a accueilli les membres.

Les excuses de Victor Badiola, Emile Brouckaert et Barrie Deas ont été notées. Le président a présenté aux membres Alan Coghill, comme étant le nouveau président de la fédération écossaise de la pêche, qui participera désormais aux réunions du CCREOS à la place de Ian Gatt, l'ancien président.

Le rapport de la dernière réunion (Madrid, 4 mars 2010) a été adopté sans commentaire.

L'ordre du jour a été adopté, bien qu'il ait été décidé de traiter le point 6: la consultation sur la capture accidentelle d'oiseaux marins avant la pause café.

Aucun volontaire ne s'est présenté pour prendre le rôle de rapporteur adjoint, le poste demeure donc vacant.

**2. Examen des réponses de la Commission et des états membres**

Il y a eu un bref examen de la correspondance récente avec la Commission. Il n'y a pas eu à ce jour de réponse au courrier du CCREOS relatif à la participation des états membres aux campagnes d'évaluation de la lotte, bien que celui-ci n'ait été envoyé que le 25 juin.



Le président a indiqué qu'il pourrait être utile pour les membres de réitérer la demande à leurs représentants d'état membre respectifs, précisant que l'industrie apporte tout son soutien.

Le 3 juin, le CCREOS a reçu une réponse de la Commission concernant l'examen du régime d'accès aux pêcheries d'eau profonde. La Commission est d'accord avec un certain nombre des propositions du CCREOS; la réponse peut être consultée dans son entier dans la section publications du site web du CCREOS.

Le courrier du CCREOS concernant la création de groupes d'étude régionaux qui étudieraient l'insuffisance de données a été soumis à la Commission le 1er avril. La Commission a répondu favorablement, a renvoyé l'action et a suggéré que ce groupe d'étude soit mis en place sous la responsabilité du CCREOS. Une discussion a suivi, dont on peut tirer les points suivants:

- Les données clés concernant les débarquements et les rejets ne sont pas disponibles pour certains États membres, ceci doit être réglé. La Commission Européenne a envoyé au CCREOS la base de données publique qui affiche les données que les États membres sont obligés de soumettre au CIEM chaque année conformément au règlement relatif à la collecte des données, avec des notes explicatives pour les absences de soumission de données. Le Secrétariat prévoit de placer l'information sur le forum du site web du CCREOS.
- Aucun financement public n'est disponible au delà du cadre existant des programmes de collecte des données.
- Un groupe de travail CSTEP étudie ces questions mais ce groupe n'est pas ouvert aux observateurs.
- L'industrie souhaite vivement participer davantage et remédier aux insuffisances de données existantes pour certains stocks spécifiques. Des partenariats industrie-science plus étroits ont été envisagés comme étant bénéfiques et l'imminente publication d'une étude pilote financée par la DG MARE sur la collecte commune industrie-science des données dans les eaux occidentales a été notée.



Le prochain séminaire sur les données dépendantes de la pêche qui doit avoir lieu à Galway en août, ainsi qu'un autre séminaire qui doit être organisé par la présidence belge au cours du deuxième semestre 2010, ont été notés.

- Observateur les écarts et identifier les sources de données potentielles serait un bon point de départ.
- L'importance de la qualité des données a été notée, elles doivent être vérifiables et compétentes.

Les implications pratiques de la mise en place d'un groupe CCREOS ont été débattues, en particulier en ce qui concerne la structure, les contraintes budgétaires de l'exercice financier actuel (il pourrait commencer après le 30 septembre 2010) et la garantie que le groupe dispose de ressources suffisantes.

**ACTION:** Barrie Deas va préparer un document étudiant les aspects pratiques notés ci-dessus et les termes de référence d'un groupe de discussion sur les insuffisances de données, corroboré par les contributions des groupes de travail membres, qui sera étudié par le comité exécutif lors de la prochaine réunion à Madrid.

### **3. Mise à jour sur les PGLT pour l'églefin de l'Ouest de l'Ecosse: développements récents et prochaines étapes**

Une évaluation de l'impact économique doit toujours être réalisée en raison de problèmes contractuels avec la première option choisie (SEAFISH du RU). Des négociations sont en cours entre la Commission et deux économistes. La Commission a noté, avec regret, que la lenteur des progrès était due, entre autre, au manque de données économiques provenant d'Irlande. Cependant, il a été noté, que des outils législatifs sont désormais en place en Irlande pour gérer ce point. Bien que les retards en matière d'adoption d'un PGLT soient frustrants, l'existence d'un tableau des options de capture a été notée sur lequel la Commission va baser sa proposition pour les possibilités de pêche pour 2011. Le CSTEP va également donner son avis.

Enfin, en réponse à une question de l'auditoire à propos de l'églefin de Rockall, le représentant de la Commission a précisé que cette discussion porte exclusivement sur le stock d'églefin de la sous-zone VIa.



M. Patterson va consulter ses collègues de la Commission eu égard à l'avancée des négociations entre l'UE et la Russie en ce qui concerne la gestion du stock d'églefin de Rockall dans les eaux internationales.

#### **4. Consultation sur les captures accidentelles d'oiseaux marins**

La Commission consulte actuellement un plan d'action pour traiter les prises accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries. Les prises accessoires d'oiseaux marins demeurent un problème dans certaines pêcheries européennes mais de simples solutions techniques sont disponibles qui permettent de réduire les impacts sur les populations d'oiseaux marins et d'accorder un avantage économique aux pêcheurs qui utilisent de telles mesures. Rory Crawford a souligné certains des éléments clés qui pourraient être couverts par une réponse du CCREOS, incluant le travail à terre avec les pêcheurs pour trouver des solutions locales, proposer une formation aux patrons et une base législative pour le plan.

Les représentants espagnols de l'industrie (qui représentent les palangriers, les bateaux à filets maillants et les chalutiers) partagent les préoccupations à propos des prises accessoires et ont précisé qu'ils vont consulter les patrons à ce sujet. L'importance des solutions adaptées aux pêcheries locales et aux types d'engins a été clarifiée, de même que la nécessité d'étudier l'efficacité des pratiques et mesures actuelles qui sont en place. La sécurité des équipages a été remarquée comme un facteur essentiel à considérer lors le développement de nouvelles mesures.

**ACTION:** Comme il s'agit d'une question horizontale, Rory Crawford va rédiger une réponse provisoire qu'il fera circuler entre tous les groupes de travail pour recueillir leurs commentaires. La date limite de soumission d'une réponse à la Commission est le 9 août.



## 5. Principes et catégories pour déterminer les possibilités de pêche pour 2011: analyse de la déclaration de politique de la CE et préparation de la recommandation du CCREOS

Le président a accueilli Kenneth Patterson, représentant de la Commission à cette réunion. M. Patterson a exposé une présentation déjà proposée en mai au Conseil des Ministres de l'UE. La présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS.

M. Patterson a précisé que le document Possibilités de pêche pour 2011 est le cinquième du genre et qu'il est fait afin de démontrer que l'approche de la Commission est ouverte, objective et repose sur la science. Le conférencier a démarré sur une touche positive, en faisant remarquer que le nombre de stocks dont on sait qu'ils ne sont *pas* surexploités a augmenté et que le nombre de stocks pour lesquels une fermeture est recommandée n'a pas augmenté. Cependant, il a également remarqué que trop de stocks restent encore en dehors des limites biologiques saines et que les informations restent limitées.

Le conférencier a répété le souhait du commissaire de faire avancer l'engagement à atteindre le RMD pour tous les stocks avant 2015 par le biais d'une approche par phases, et pour cette raison, la Commission a demandé au CIEM des recommandations scientifiques sur une approche en quatre phases égales pour le RMD avant 2015. Il a passé en revue les 11 règles pour fixer les TAC auxquelles de petits changements ont été apportés depuis l'an dernier en catégories 2, 3 et 4. Une procédure est également en cours pour revoir la catégorie 11.

Au cours des prochaines étapes, la Commission va prendre en considération la déclaration de politique et un séminaire auquel les CCR seront invités aura lieu à Bruxelles le 14 septembre sur les recommandations scientifiques.

Une discussion a ensuite eu lieu à propos de la déclaration de politique, en particulier sur l'engagement à atteindre le RMD:

- Les membres de l'industrie ont exprimé leurs préoccupations à propos des difficultés dans les pêcheries mixtes à mettre en oeuvre le concept de RMD, les implications possibles de l'atteinte de cette cible avant 2015, l'éventail de valeurs que le RMD couvre et leurs effets dans le futur sur le calcul des TAC et quota, et ils ont désigné des outils en dehors du régime de TAC et quota qui pourraient être utilisés pour réduire la mortalité par pêche.



Une application stricte du RMD à toutes les pêcheries pourrait être en conflit avec la politique des rejets si il n'y a pas d'autres mesures complémentaires qui l'accompagnaient.

- La Commission a noté que l'atteinte du RMD facilitera l'amélioration de l'économie de la pêche en termes de rentabilité et d'efficacité à long terme des flottilles et que bien que les cibles en matière de RMD soient imprécises, des changements positifs devraient être observés comme la direction à suivre. Il a également été noté que l'industrie de la pêche devra choisir les meilleurs outils disponibles pour gérer et atteindre les cibles de capture restreintes par les TAC et les quotas lors de l'adoption de l'approche RMD (ex.: composition des captures, ajustement des mesures techniques et amélioration de la sélectivité, de l'heure et de l'activité dans les zones sensibles telles que les nurseries pour poissons...)
- Le représentant de la Commission a précisé que l'engagement au RMD est politique et que la date d'obtention pour tous les stocks est 2015. Avec ceci en tête, ils demandent au CCR de donner une recommandation sur l'approche RMD, c.-à-d. est-ce que quatre phases égales est l'itinéraire le mieux adapté? Le choix de « vitesse » en matière de gestion doit être convenu en avance, alors doit-il y en avoir moins maintenant et davantage plus tard ou *vice versa*?
- Etant donné les insuffisances de données soulignées dans le document ayant pour résultat l'application automatique de l'approche de précaution, l'importance de l'apport de données par les États membres de façon opportune a été répétée.
- La Commission a encouragé les membres à faciliter l'apport des meilleures informations disponibles au CIEM et au CSTEP en vue d'alimenter les recommandations relatives aux stocks, et de contribuer à déterminer une série d'options pour gérer les stocks conformément aux objectifs scientifiques. Le modèle de travail pour la consultation entre le CCR Pélagique et le CIEM sur le stock de maquereau a été présenté comme un bon exemple de collaboration commune entre la Commission, les parties prenantes et les scientifiques.



- Les représentants français de l'industrie ont souligné leurs préoccupations eu égard à la gestion de la lingue bleue, demandant que la sous-zone Vb soit reliée aux zones VI et VII aux fins du TAC. Le représentant de la Commission a pris note de cette demande et en informera ses collègues.

**ACTION:** Bertie Armstrong va commencer une réponse provisoire du CCREOS avec l'aide du secrétariat. Ce document provisoire nécessitera une rotation rapide des commentaires des membres afin qu'une réponse définitive puisse être soumise à la Commission avant la fin juillet.

## **6. Audit des mesures de l'UE afin de réduire la surcapacité de la flotte de pêche de l'UE - Cour des comptes européenne**

Colm Friel, représentant de la Cour des comptes européenne, a indiqué qu'ils vont réaliser un audit des mesures de l'UE conçues pour traiter la surcapacité, dans le cadre d'un audit de performance de la PCP (suite au rapport spécial sur le contrôle). Il inclura de vérifier si les mesures financées par l'Axe 1 du FEP pour les programmes de mise à la ferraille et de modernisation ont augmenté la surcapacité ainsi que l'examen des réglementations communautaires et nationales actuelles et du régime entrée-sortie. Ils ont déjà visité certains pays de l'UE (France, Danemark et Espagne) et ils vont visiter un certain nombre d'autres d'états membres de l'UE et la Norvège au cours des prochains mois afin de récolter des informations.

Les questions clés auxquelles ils cherchent des réponses figurent dans l'annexe au courrier que la Cour des comptes européenne a envoyé au CCREOS qui peut être consultée sur le site web du CCREOS. Ils ont pour objectif de terminer ce travail avant le printemps l'année prochaine et apprécieraient la contribution du CCREOS avant Noël.

Le président a remercié le conférencier et a noté que les perspectives nationales différeront sur bon nombre des questions. Il a été exprimé qu'il faudrait mieux répondre à un certain nombre de questions au niveau des états membres bien que le CCREOS ait commencé à réfléchir sur la surcapacité dans sa réponse au livre vert sur la réforme de la PCP (Décembre 2009). Les commissaires aux comptes ont un exemplaire de ce document.



Hugo González a suggéré que le CCR puisse proposer une contribution d'ordre général et a proposé de faire circuler ses commentaires sur la réduction de la capacité.

**ACTION:** Hugo González va envoyer au secrétariat un document de position de son organisme sur la réduction de la capacité. La fédération écossaise de la pêche et d'autres organismes va soumettre leurs commentaires afin de générer une contribution vers une réponse d'ordre général du CCR.

**La réunion a pris fin à 12h55**



## ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

<u>Prénom</u>	<u>Nom/s</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation	<b>Président GT1</b>
Ted	Breslin	Killybegs Fishermen Organisation	Membre
Alan	Coghill	SFF / Orkney FPO	Membre
Juan Carlos	Corrás Arrias	Pescagalicia Arpega	Membre
Rory	Crawford	RSPB – Birdlife International	Membre – <b>Rapporteur</b>
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Louise	Cunningham	Marine Scotland	Rep. Etat Membre
Colm	Friel	European Court of Auditors	Observateur
Laure	Gatter	European Court of Auditors	Observateur
Hugo	González	ANASOL	Membre
Sam	Lambourn	NWWRAC	Président CCR EOS
Colm	Lordan	Marine Institute	Observateur scientifique
Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A.	Membre
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
Eamon	Mangan	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de France	Rep. Etat Membre
Kevin	McDonnell	Mállaig North West FA	Membre
Conor	Nolan	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South West FPO	Membre



<u>Prénom</u>	<u>Nom/s</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.	Membre
Kenneth	Patterson	European Commission	Commission Européenne
Alexandre	Rodríguez	NWWRAC Secretariat	Secrétariat
Mercedes	R. Moreda	OPP-07-LUGO	Membre
Stéphanie	Tachoures	CNPMEM	Membre
Pieter-Jan	Schon	AFBINI	Observateur scientifique
Stéphanie	Tachoures	CNPMEM	Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO	Observateur
Borja	Velasco	SEGEPESCA – MMARM Spain	Rep. Etat Membre